



Au bureau

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 5 décembre 2007

Je suis employé dans une société de 12 personnes, toutes fument sauf moi, et personne ne respecte la loi. Que dois je faire ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure

Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas